N° 1171 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 29 Décembre 1891

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, [illegible] TOURCOING, rue Verte, [illegible]

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. NORD et départements limitrophes 3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. [illegible] la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. [illegible] —
FAITS DIVERS .... 0 fr. [illegible] —
LOCALES .... 1 fr. [illegible] —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, [illegible] rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 8, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LE PAPE ET LES ÉVÊQUES

Décidément, les respects de jadis s'en vont... où vont les vieilles reliques et les vieux habits.

Nos catholiques militants n'ont pas encore remisé le Christ au fond d'un placard et les statues des saints qu'ils vénéraient autrefois, dans le coin de quelque obscur grenier, mais cela viendra, car cela vient déjà.

Actuellement, voilà Sa Sainteté Léon XIII qui commence à être traitée comme une antique mazette, et nos évêques ne se gênent même plus pour lui dire nettement qu'ils se refusent à suivre ses instructions, ces dernières constituant une série navrante d'erreurs.

Cette nouvelle manière d'apprécier l'infaillibilité du pape paraîtra sans doute bizarre au chef de l'Eglise catholique, mais en attendant, elle amuse fort la galerie.

Voici le texte de la note publiée par l'*Autorité* sur cette drôlatique histoire.

« Nous croyons savoir qu'un certain nombre d'évêques français ont fait déjà ou vont faire parvenir au Vatican l'expression respectueuse de leur surprise, au sujet des derniers événements et des derniers avis de la nonciature, à la suite du débat engagé, devant les Chambres, sur la question religieuse.

Ces évêques estiment que les informations parvenues au St-Siège, ces temps derniers, sont incomplètes.

Nous sommes sûrs de notre information, et nous y reviendrons, s'il y a lieu. »

M. de Cassagnac qui est un des promoteurs de cette levée de boucliers des évêques contre le Vatican, fait suivre la note cités plus haut, de commentaires peu agréables pour ce pape infortuné qui prend tout-à-fait les allures d'une vieille baderne hors de service et dont on est très disposé à ne plus faire le moindre cas.

Le Nonce apostolique reçoit nécessairement les éclaboussures de cette tentative d'affranchissement à la tutelle papale et afin que nul n'en ignore, M. de Cassagnac, porte-paroles des prélats de France dit avec une franchise brutale :

« C'est à Rome que nous allons chercher les lumières qui doivent éclairer notre vie spirituelle.

Mais c'est en France seulement, rien qu'en France, qu'il nous convient de nous concerter et de prendre les déterminations nécessaires pour assurer l'avenir et le bonheur de notre pays.

Catholiques à Rome, Français en France.

Telle est la formule exacte et qu'aucun nonce ne parviendra jamais à fausser.

S'ils insistent contre la résistance qu'on leur opposera, ils s'y briseront, sans profit et sans honneur. »

Voilà qui est clair.

Le pape a encore le droit, pour l'instant, d'éclairer la *vie spirituelle* des catholiques, mais c'est tout ce qu'on peut concéder à ce pauvre homme.

Qu'il s'adresse de temps en temps aux âmes, mon Dieu, on le lui permet, mais qu'il se mêle de vouloir discuter les intérêts de l'Eglise, c'est là une chose intolérable et le haut clergé de France est résolu à ne point laisser la mule du Saint-Père s'aventurer sur un pareil terrain.

Et quand on pense que Léon XIII était partisan de la politique d'apaisement !

Ah ! Il a un joli clergé pour l'aider dans cette besogne!

Pour peu que cette campagne spéciale continue, le pape aura bientôt sur la population catholique de France, un peu moins d'autorité qu'un bedeau.

Au fond, il ne faut point s'y tromper. Les évêques n'acceptent plus les ordres du pape et ils l'ont nommé infaillible pour le seul plaisir, sans doute, de lui démontrer qu'il ne l'était pas.

Une évolution se produit dans le clergé de France.

L'infaillibilité paraît maintenant « vieux jeu » aux yeux de nos prélats. Ils ne reconnaissent plus l'autorité du chef de l'église que lorsque ce dernier pense comme eux.

Le successeur de Saint-Pierre est sans prestige devant le catholicisme « fin de siècle ».

C'est une formule nouvelle, en même temps qu'une nouvelle école.

Le nonce apostolique est vivement critiqué; on le blâme ouvertement de faire de la diplomatie au lieu de faire simplement de la résistance.

On discute ses ordres, on raisonne sur les bulles, on est narquois devant les recommandations du pape.

Les catholiques les plus convaincus deviennent hésitants, ne sachant plus que faire entre deux conseils émanant : l'un du pape, l'autre des évêques.

Tel l'âne de Buridan, anxieux et perplexe, entre deux picotins.

Que va-t-il naître de cet état de choses ?

Nous l'ignorons, mais il est toutefois évident que le catholicisme traverse actuellement une crise dangereuse.

Quand les chefs de la religion se refusent à obéir au Souverain-Pontife, le schisme n'est pas loin.

Aurons-nous la religion selon Léon XIII ou celle selon M. Paul de Cassagnac?

Là est la question, mais pour dire toute notre pensée, la solution n'est point de celles qui nous donneront jamais des cauchemars.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

La mission de Brazza

Paris, 27 décembre. — L'administration des colonies nous communique la note suivante :

Un journal du matin publie sur les projets d'exploration de M. de Brazza, des renseignements tendant à exagérer singulièrement l'importance de ce projet. Il en résulte que M. de Brazza serait parti en mission à la tête de 1,000 à 1,200 hommes approvisionnés pour 2 ans.

Il faut réduire ces faits à leurs véritables proportions.

Il convient de faire remarquer que M. de Brazza se dirige vers la Haute-Sanza à l'effet de poursuivre l'expédition commencée par M. Fourneau.

Son escorte personnelle comprend vingt fusils, il serait donc difficile que le personnel complet de la mission dépassât 200 hommes.

Il est faux que l'organisation ait coûté des sommes plus considérables que les années précédentes.

CONGRÈS des ouvriers des Manufactures des Tabacs

Paris, 27 décembre. — La réunion plénière des délégués des trois manufactures de la Seine a eu lieu cet après-midi dans la grande salle de la Bourse du Travail.

Plusieurs députés assistaient à la séance.

Lecture a été faite du compte-rendu financier, puis différents délégués des manufactures de province sont venus exposer les réclamations des syndiqués et flétrir les abus dont ils sont victimes. Il a été ensuite rendu compte des travaux du congrès.

Demande de création dans toutes les manufactures de crèches comme il en existe dans plusieurs villes, notamment à Toulouse.

Demande d'augmentation des retraites; 540 francs par an pour les femmes et 700 pour les hommes.

La séance a été terminée par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs de Paris et les membres du Congrès réunis en assemblée plénière le 27 décembre 1891, remercient MM. les députés et conseillers municipaux présents, ainsi que M. le ministre des finances, de l'amélioration apportée à leur position.

L'assemblée est unanime à féliciter les délégués de province de leur énergie et de leur chaleureux concours à former notre fédération et envoie aux sydicats de province leur cordialité fraternelle.

LES RUSSES A TOULON

Toulon, 28 décembre. — Le commandant de la frégate russe a visité le cuirassé le *Formidable* et rendu visite au chef de l'escadre. Le capitaine Véron a envoyé au commandant russe un magnifique bouquet.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

TERRIBLE ACCIDENT DE CHASSE. — Limaux, 27 décembre. — Le docteur Siffre, revenait de la chasse avec un canon de son arme encore chargé. Ayant voulu déposer le fusil dans la cuisine, il toucha involontairement la gâchette. Le coup partit et, faisant balle, frappa Mme Siffre, qui se trouvait à environ trois mètres de distance, au côté gauche de la poitrine. La mort fut instantanée.

La victime de cet affreux accident était âgée de soixante-deux ans.

UN PARRICIDE. — Privas, 27 décembre. — A la suite d'une discussion entre un nommé Bernard et son fils, celui-ci tira à bout portant un coup de fusil sur son père, qui tomba raide mort.

UN PÈRE QUI TUE SON FILS. — Verdun 27 décembre. — Un père, dans une discussion, a tué son fils. La gendarmerie de Fresnes s'est transportée sur les lieux pour arrêter le meurtrier. Celui-ci, qui s'était caché dans une cave, a tiré un coup de fusil sur le brigadier et l'a blessé à la cuisse. Un des gendarmes a riposté par un coup de revolver qui a tué net l'assassin.

Nouvelles Étrangères

UNE PANIQUE AU THÉATRE

Londres, 27 décembre. — Une panique a éclaté hier soir au théâtre de Gateshead, près Londres. Une femme se mit à crier : Au feu. Bien que ce fut une fausse alerte, on se précipita sur les portes de sortie. Neuf personnes furent écrasées.

LE SERVICE DE SANTÉ EN CAMPAGNE

Le docteur Dujardin-Beaumetz, médecin-inspecteur général du ministère de la guerre, dirigera, le mardi 29 décembre prochain, une intéressante expérience de fonctionnement du service de santé en campagne.

Cette expérience sera d'autant plus intéressante qu'elle comportera la participation de la Société de secours aux blessés.

Elle comprendra le transport d'un convoi de blessés sur un hôpital d'évacuation, par train sanitaire improvisé arrivant dans une infirmerie de gare.

400 soldats figurant des blessés seront réunis à la gare des marchandises de Vaugirard.

Ceux que les médecins classeront comme ne pouvant pas se mouvoir seront installés dans les « cadres » adoptés par le ministère, cadres qui s'installent comme lits suspendus dans les wagons-ambulances.

Cette opération commencera à 8 heures du matin; le train sanitaire une fois composé sera dirigé sur Saint-Germain, d'où il repartira à 4 heures de l'après-midi.

A Saint-Germain, une infirmerie de gare sera établie par la société de secours aux blessés, qui fera son service exactement comme en temps de guerre, c'est-à-dire que, outre l'installation de l'ambulance dans la gare, elle sera chargée de fournir un repas aux blessés et au personnel du train.

Les officiers de service de santé de l'armée territoriale et de la réserve appartenant à la garnison de Paris recevront une lettre d'invitation pour assister à cette expérience.

LE CRIME *du boulevard du Temple*

Nouveaux détails.

Paris, 27 décembre. — Jusqu'au 23 décembre on ne savait en réalité rien de précis sur l'assassin de la baronne Dellard; c'est seulement dans l'après-midi de ce jour que les magistrats ont été mis sur la bonne voie. Une dernière fois, la police de sûreté et le juge d'instruction avaient entendu les anciens concierges du numéro 6 de la rue des Filles-du-Calvaire pour tâcher d'en tirer quelques renseignements au sujet des anciens locataires de l'immeuble. Pressé de questions par l'inspecteur Barbaste, un sieur Douillet, actuellement brocanteur rue du Cloître-Notre-Dame, n° 12, et qui fut concierge du n° 6 pendant 2 mois, au moment de l'Exposition, se rappela, comme on l'a déjà dit qu'un militaire, dont il ignorait le grade, venait quelquefois visiter la famille Caboret.

Il se souvint de plus d'un fait qui a contribué dans une forte mesure à lancer la sûreté sur la bonne piste. Il déclare qu'ayant beaucoup de locataires, il avait fait lui-même un tableau portant les noms de ceux-ci; on se rappelle que l'assassin se présentant au n° 6 de la rue des Filles-du-Calvaire, a demandé à voir le tableau des locataires.

A la suite de la déposition de M. Douillet on se rendit chez les époux Caloret pour avoir le nom du militaire qu'ils recevaient; ils donnèrent le nom d'Anastay. Ce fut un trait de lumière pour MM. Gevelot et Dellard.

On sait le reste; toute la soirée et toute la nuit se passèrent en recherches et en conciliabules. MM. Gevelot et Dellard étaient tenus au courant des moindres incidents, en raison du zèle qu'ils avaient mis à aider la justice dans ses recherches, contrairement, d'ailleurs, à la conduite des époux Caboret.

Ce fut le colonel Dessimier, cousin de M. Dellard, qui télégraphia lui-même au colonel du 158e, pour avoir des renseignements sur Anastay sans lui dire pourquoi.

Tous ces événements se passaient du mercredi 23, 5 heures du soir au jeudi 24, 11 heures 1/2 du matin, heure à laquelle les inspecteurs Jaume et Barbaste invitaient Anastay à les suivre, après avoir passé toute la nuit à côté de lui sans qu'il s'en doutât. C'est grâce au service des garnis, comme on l'a déjà dit, que l'on a pu connaître la présence d'Anastay dans un hôtel de Paris. Il était difficile, en effet, de savoir si ce dernier avait quitté son régiment le jour du crime, sans donner l'éveil à Lyon; on craignait que cette demande de renseignements lui causât un grand tort s'il était innocent, et le mit à même de fuir s'il était coupable.

Sans l'intervention du service des garnis on aurait été forcé d'envoyer secrètement un agent à Lyon et certainement l'arrestation aurait été retardée, qui sait même si Anastay n'aurait pas commis un autre crime.

Anastay ne sera pas interrogé aujourd'hui. Il est à Mazas. Il affirme toujours qu'il n'avait pas de serviette, c'est sur ce seul point que le jeune employé du bazar de Lyon paraît se tromper. Cet employé qui a vendu le couteau à Anastay le dimanche 29 novembre, aurait, d'après son dire, enveloppé le couteau dans un papier en disant à Anastay : « Il ne faut pas le porter à découvert, vous auriez l'air d'un Pranzini. » On ne peut que louer la clairvoyance et l'énergique ténacité dont a fait preuve l'inspecteur Parabaste dans toute cette affaire. On lui doit certainement une bonne part de la réussite.

Guillotiné ou fusillé

On s'est demandé si Anastay comparaîtrait devant la cour d'assises ou devant le conseil de guerre. La réponse n'est pas douteuse : l'assassin étant en non-activité est passible de la juridiction civile, mais une autre question se pose immédiatement : Qui sera chargé d'exécuter la sentence capitale que le jury ne peut manquer de prononcer ? En d'autres termes, Anastay, le cas échéant, sera-t-il guillotiné ou fusillé ?

On invoqua sans doute aussitôt les précédents de Géomay et de Schumacher, exécutés par M. Deibler. Il s'agit précisément de savoir si la loi a été judicieusement appliquée en la circonstance.

Que dit, en effet, l'article 196 du Code de justice militaire? Textuellement ceci :

« Les jugements rendus par les tribunaux » ordinaires (comme dans le cas qui nous » occupe), sont exécutés à la diligence de » l'autorité militaire. »

Les Commentaires d'Amédée Le Faure sur le Code de justice militaire, d'autre part, sont fort explicites.

« Ainsi, dit-il, les militaires condamnés à la peine de mort, par un tribunal ordinaire, au lieu d'avoir la tête tranchée, seront fusillés.

Dans ces conditions, l'autorité civile doit, aussitôt que le jugement est devenu définitif, livrer le condamné à l'autorité militaire, seule chargée de faire exécuter la sentence. Si la peine est celle de mort, le condamné doit être fusillé.

La peine de mort entraînerait pour Anastay la dégradation militaire. Mais la cérémonie de la dégradation n'a pas lieu, ayant été considérée comme une cruauté absolument inutile quelques minutes avant l'exécution.

Le condamné est simplement amené sur le terrain sans aucun insigne de grade, tandis que le condamné à mort sans dégradation est fusillé en grande tenue.

A Lyon

Notre correspondant de Lyon nous télégraphie :

Un journal de Lyon donne les renseignements sur la responsabilité d'Anastay :

Un officier, camarade d'Anastay à St-Cyr, déclarait qu'à l'Ecole militaire Anastay était considéré comme atteint d'aliénation mentale.

M. Meured, docteur à Lyon, qui soignait Anastay pour ses yeux, a déclaré, à plusieurs reprises, que son malade avait le cerveau atteint et que la démence devait en résulter à bref délai.

Enfin, dernier point plus grave, quand la commission médicale chargée d'examiner Anastay eut à se prononcer sur sa mise en disponibilité pour infirmités temporaires, M. le docteur Gayet, professeur à la Faculté de médecine, qui s'occupe spécialement d'ophtalmologie, formula le pronostic suivant : Le sous-lieutenant Anastay n'est pas seulement menacé de cécité, mais il est exposé aussi à perdre complètement la raison. Son cerveau est gravement atteint, et la folie est prochaine et inévitable.

Le domicile des avocats

La cour d'appel de Douai a été saisie dernièrement d'une question, qui, pour être un peu spéciale, n'en a pas moins son intérêt.

Les controverses auxquelles elle a donné lieu indiquent avec quel souci les barreaux de France — dont les « privilèges » sont parfois discutés — examinent les conditions d'admissibilité de leurs membres à l'exercice de la profession d'avocat.

M. X..., de Roubaix, après avoir prêté le serment professionnel, avait demandé au conseil de l'ordre du barreau de Lille de l'admettre au tableau, tout en déclarant qu'il avait l'intention de conserver sa résidence à Roubaix.

Le conseil de l'ordre des avocats refusa l'inscription, mais la cour d'appel de Douai déclara que la résidence au chef-lieu du ressort n'était imposée aux avocats par aucun texte.

La difficulté va être soumise à la cour de cassation. Il faut s'y arrêter un instant. Elle est d'ailleurs soulevée en ce moment par certains membres du barreau de Pontoise qui reprochent à leurs confrères de n'avoir pas de domicile à Pontoise même.

Il est exact, ainsi que l'a dit la cour de Douai, qu'on ne saurait se fonder uniquement sur les anciennes résolutions des Parlements, et notamment sur une délibération du Parlement de Bretagne fréquemment citée en la matière. La Cour de Douai a déclaré avec raison que les incapacités, en principe ne se suppléent pas, et ne résultent surtout pas des anciens usages qui ont pu être abolis par les règlements nouveaux.

Toutefois, plusieurs textes et circulaires semblent donner tort à la thèse des conseillers de Douai; notamment, nous avons retrouvé une circulaire de la chancellerie, disant que « le gradué en droit qui se trouvera ne point résider au chef-lieu de la cour ou du tribunal ne pourra être considéré comme avocat ». Une décision du conseil de l'ordre des avocats de Paris, en date du 18 mars 1817, déclare que « l'avocat doit avoir son domicile dans l'enceinte de Paris ».

A Paris et dans la plupart des barreaux de province, il est d'usage d'exiger que l'avocat ait un cabinet convenable et habité une maison honorable.

Le conseil de l'ordre souverain

Enfin, c'est une règle aujourd'hui admise par la cour de Paris, et qui n'a point été infirmée par la cour de cassation, que l'ordre des avocats est le maître absolu et souverain de son tableau, et qu'il lui est loisible de refuser à un postulant l'inscription qu'il sollicite, et il n'a pas de motif à donner. S'il en est ainsi, on voit qu'à Paris la question du domicile n'a pas aujourd'hui une grande importance, le conseil de l'ordre pouvant toujours refuser l'inscription et étant maître de son tableau.

Il sera permis d'ajouter qu'il est absolument reconnu que le conseil de l'ordre peut exercer son contrôle et sa surveillance sur la conduite des avocats en dehors même des actes de la profession. Un avocat ne saurait faire un commerce, accepter des mandats.

Il doit, en outre, être à la disposition du bâtonnier, qui peut le charger d'office de certaines causes. Cette surveillance pourrait-elle être sérieuse et efficace si l'avocat résidait hors du chef-lieu.

Il nous semble donc que, conformément aux textes et aussi dans l'intérêt des justiciables, il faut préférer la décision des avocats de Lille à celle de la cour de Douai sur laquelle, d'ailleurs, la cour de cassation statuera prochainement.

LA BELGIQUE

UNE GROSSE AFFAIRE

Procès contre les usines Cail et de Fives-Lille

Bruxelles, 27 décembre. — Le tribunal de commerce de Bruxelles est saisi en ce moment d'une affaire dont l'importance est tout à fait exceptionnelle. Il ne s'agit de rien moins que de revendications s'élevant à un chiffre de plus de 60 millions de francs formulées contre deux maisons françaises, la société Cail et la société de Fives-Lille.

Il s'agit de l'entreprise d'un chemin de fer stratégique en Russie, dont les travaux ont été exécutés par ces établissements pour le compte d'une participation où figuraient divers personnages en vue en Belgique, notamment, à l'origine, M. Langrand-Dumonceau, puis un ancien ministre des affaires étrangères, un membre du Parlement anglais, etc. Les intérêts des demandeurs sont soutenus par Mes Bara, Willemaers et Brockmann.

Les maisons françaises sont représentées par Me Xavier Olin, qui est rentré, dit-on, définitivement au barreau. Le tribunal de commerce a désigné des experts dont deux comptables et un avocat. Les débats au fond promettent d'être intéressants.

LE PILOTAGE A DUNKERQUE

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Le *Progrès du Nord* a eu le très grand honneur de porter le premier coup de sape dans les règlements surannés qui régissent encore le service du pilotage à Dunkerque.

Nous savions bien, en énonçant à haute voix les plaintes que le commerce maritime formulait en *catimini*, que nous attirerions sur notre tête les malédictions des heureux hommes qui se sont crée de grosses situations grâce à l'organisation même que nous combattions et que tout esprit impartial jugera défectueuse.

Deux mots suffisent pour poser nettement la question.

Dunkerque, port immense où peuvent évoluer les plus grands navires du monde, où le mouvement d'entrée et de sortie des bâtiments représente une jauge de trois millions de tonneaux, Dunkerque qu'on a très justement appelé la *Marseille du Nord* possède encore à l'heure actuelle, le même nombre de pilotes qu'il y a trente ans, alors que le tonnage atteignait péniblement 3 à 400,000 tonnes.

Les ressources de la Caisse du pilotage ont

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 18

LE NOM FATAL

PREMIÈRE PARTIE

Les pavés étaient humides, et les gouttes de pluie scintillaient au-dessus comme des diamants.

Octave referma la fenêtre...

Il se regarda à la glace.

Il était si pâle qu'il s'effraya lui-même.

Ses yeux brûlaient.

Par tous ses membres des frissons couraient si violents, qu'ils l'empêchaient de s'habiller.

Mais le sort en était jeté maintenant.

Il voulait tout connaître, tout savoir...

Il n'y avait pas à reculer...

L'homme était là qui l'attendait...

Il allait partir avec lui...

Quand il fut en état de recevoir, il alla ouvrir la porte.

— Entrez, monsieur!

— Monsieur Beauvais, dit l'arrivant se présentant lui-même.

Et il entra dans la chambre.

Octave l'examina aussitôt.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années à peu près... Il avait les traits gros, le nez rouge, le sourire légèrement narquois.

Il était rasé de frais, vêtu de noir et avait l'aspect d'un sacristain de village.

Il paraissait obséquieux et tenait à la main un chapeau de feutre mou.

Il était légèrement intimidé par la vue d'Octave, un étranger, un Parisien, un Parisien qui lui payait sa journée un louis...

M. Beauvais, en effet, n'avait pas souvent de pareilles aubaines.

Il n'avait pas de métier, et vivait de divers expédients qu'il avait eu l'ingéniosité de créer.

Il n'était point journaliste, comme l'avait dit le garçon d'hôtel, mais il fournissait aux journaux des nouvelles de la localité, des faits divers qu'il portait tout bruits et qu'on rédigeait d'après ses notes et pour lesquels on lui donnait des gratifications qui variaient selon l'importance de la nouvelle apportée.

Il y avait déjà très longtemps qu'il faisait ce métier-là... Et comme il était du matin au soir par voies et par chemins, tout Poitiers le connaissait... Et il connaissait tout Poitiers; et il ne se passait pas dans la ville le plus petit incident qu'il n'en fût le premier informé.... Le jour de l'affaire Gaillardin avait été pour lui une grande journée... Jamais il n'avait été aussi affairé... Jamais il n'avait gagné autant d'argent... Jamais il n'avait eu une telle importance. Pendant huit jours on l'avait recherché, écouté comme un oracle... Aussi n'avait-il eu garde d'oublier cet événement dont il avait suivi toutes les phases, et dont il se rappelait encore les moindres détails.

Mais il avait été fort surpris quand le garçon de l'hôtel de France était venu lui dire, maintenant que près de vingt ans s'étaient écoulés et que le crime était déjà bien oublié, qu'un jeune étranger venu de Paris désirait avoir des renseignements sur ce drame et se faire conduire sur les lieux... Il avait pensé qu'il avait affaire sans doute à quelque journaliste en quête de documents intéressants, et il s'était empressé d'accepter la mission qu'on voulait lui confier... Nul ne pouvait s'en acquitter mieux que lui.

— C'est pour cela que j'ai pensé à vous et que je vous ai choisi, dit le garçon.

— Je ne l'oublierai pas, et nous boirons une partie de la monnaie.

— C'est inutile.. mais je ne refuserai pas un petit verre quand vous voudrez me l'offrir.

— Tout de suite.

— Si vous le voulez.

Ils étaient entrés dans l'établissement le plus proche et le garçon avait donné des autres détails sur le voyageur venu de Paris.

C'était à coup sur un original. Il avait un air singulier. Quand il lui avait parlé de Gaillardin et de ses crimes, il avait changé de couleur. Un drôle d'homme. Il lui avait presque fait peur.

— Il est peut-être un peu fou? déclara M. Beauvais.

— Il en a l'air.

— Mais sa pièce ne le sera pas.

— Sûrement !

— C'est là le principal.

Et M. Bauvais et le garçon s'étaient quittés après que le premier eut demandé l'heure à laquelle il devait se rendre à l'hôtel.

— Venez vers huit heures.

A huit heures précises, on l'a vu, M. Beauvais était arrivé...

Il avait fait une toilette de circonstance, mis un chemise blanche... Et, comme il avait revêtu des vêtements noirs, il se crut très élégant.

Voyant qu'Octave le regardait sans lui parler, il dit :

— C'est moi que le garçon d'hôtel envoie pour conduire monsieur.

— Oui, je sais, répliqua discrètement notre ami, asseyez-vous!...

M. Beauvais prit une chaise.

Octave achevait de se préparer.

— Et vous êtes en mesure de me guider et de me renseigner?

L'homme se releva.

— Si je suis en mesure!... C'est-à-dire que personne mieux que moi...

— C'est bien... Et allons-nous loin ?

— Dame... D'ici, c'est assez loin.

— Peut-on avoir une voiture ?

— Certainement, je vais dire au garçon d'aller en chercher une...

— S'il vous plaît.

M. Beauvais obéit avec empressement, heureux d'aller en voiture et présumant qu'il avait devant lui quelque nabab.

Au bout de dix minutes, l'équipage était arrivé. Ils descendirent et s'installèrent.

Octave ne parlait plus.

Ganté de noir, en chapeau voilé de crêpe, il avait l'air de se rendre à quelque enterrement.

Il avait la figure livide, mais impassible.

Il raidissait tous ses nerfs, pour ne pas montrer d'émotion, pour ne pas en sentir...

Mais son cœur battait violemment.

Le cheval descendait au galop les rues raboteuses, puis arriva au boulevard de la gare.

Octave n'avait pas dit un mot, ce qui ne faisait pas l'affaire de M. Beauvais, qui était fort bavard.

Maintenant que le bruit des roues, qui n'étaient plus cahotées sur des pavés inégaux, permettait de s'entendre, il se hasarda à interroger son compagnon.

— Le garçon m'a dit que monsieur venait de Paris ?

— C'est vrai.

— Monsieur est journaliste, peut-être ?

— Non.

— Monsieur est écrivain, en tous cas.

— Pas davantage !

— Alors monsieur a quelque intérêt ?

— Aucun.

M. Beauvais regarda Octave l'air pétrifié. Il était réellement persuadé maintenant, comme le garçon le lui avait dit, que le voyageur était un peu fou.

Il ne répondait à aucune de ses questions.

Il s'arrêta et se renfonça dans le coin de la voiture.

Au bout de quelques minutes, n'y tenant plus, il reprit :

— Monsieur n'était jamais venu à Poitiers, peut-être ?

— Jamais!

— Ce n'est peut-être pas une bien jolie ville, mais c'est assez conséquent... Il y a la Faculté, mais celle de Bordeaux lui fait du tort maintenant... Avant celle de Bordeaux nous avions dans les huit cents à mille étudiants les bonnes années, c'est un chiffre...

— En effet, répondit Octave qui n'avait même pas conscience de ce qu'on lui disait.

— Puis il y a Blossac, monsieur ne connaît pas encore Blossac?

— Non.

— C'est une des plus belles promenades qui existent...

— Après le bois de Boulogne, dit le fils de M. Gillet, qui adorait cette promenade parisienne...

— Je ne connais pas le bois de Boulogne, fit M. Beauvais mais je suis bien sûr que si monsieur voyait Blossac.

— Je le verrai.

— Il ne faut pas passer à Poitiers sans le visiter.

La voiture venait de quitter la voie plane et large du boulevard planté d'arbres de chaque côté comme une avenue parisienne, et elle s'engageait, après avoir traversé un pont étroit et tremblant de vétusté, dans une petite rue tortueuse située de l'autre côté du Clin...

— Nous approchons, dit M. Beauvais.

Octave frissonna malgré lui.

Le cheval n'allait plus qu'au pas...

Notre ami avait tout le temps de regarder à gauche et à droite de lui, mais il ne voyait que des maisons basses, mal construites...

Les gens sortaient sur le seuil des portes pour voir passer l'équipage...

Les gamins, vêtus d'une culotte et d'une chemise, nu-pieds et nu-tête, couraient après la voiture en poussant des cris. Puis le cheval tourna à droite sur la hauteur et les maisons cessèrent... On était hors de la ville et du faubourg. Au-dessous de soi, on voyait la vallée du Clin s'allonger, puis Poitiers s'étageant sur le coteau voisin. Bientôt de hautes murailles se montrèrent, percées de petites portes vertes.

M. Beauvais en désigna une.

— C'est là !

En même temps la voiture s'arrêta.

Octave était tellement troublé, tellement saisi qu'il ne songeait pas à descendre...

Son compagnon répéta :

— C'est là que le crime a été commis.

Le pauvre jeune homme parut sortir d'un songe.

Il fit :

— Ah!

Puis il se laissa aller à terre.

— Je vais prévenir les personnes, dit M. Beauvais, qui s'empressa d'entrer.

— Allez, fit Octave d'une voix mourante.

Et, resté seul, il contempla l'extérieur de la maison, de cette maison témoin du double crime de son père.

Il se demandait quel vertige avait pu pousser le misérable auteur de ses jours.

D'après ce qu'on lui avait dit, son père appartenait à une famille estimée. Lui-même avait reçu une assez bonne éducation. Il avait été riche, considéré. Et il avait tué... tué pour voler. A quelle aberration funeste avait-il obéi ?

Pendant qu'il réfléchissait ainsi, le cocher, qui était descendu de son siège, s'approcha de lui.

— Monsieur est venu pour voir l'endroit ?

Octave se retourna, regarda, et ne répondit pas.

Le conducteur ne s'en formalisa pas.

Il reprit...

— C'est le lendemain du crime qu'il fallait voir ça. Tout Poitiers était là aux portes. J'y suis venu comme les autres. Mais on ne pouvait pas entrer. La justice avait fait fermer toutes les issues. Ce que j'ai bien vu, par exemple, c'est la guillotine. Je n'en avais jamais vu encore...

Octave fit quelques pas pour se soustraire à ce bavardage.

Le cocher marcha avec lui.

— Et je l'ai vu comme je vous vois, quand il est monté sur l'échafaud. — Oh! le coquin. Quel air de bandit, bien qu'il fût bel homme!

Notre héros eut un moment d'impatience.

Il allait renvoyer rudement le bavard à ses chevaux quand M. Beauvais parut.

— Monsieur peut entrer, dit-il.

Octave entra... Il entra, le cœur serré, et ses yeux aussitôt parcoururent tout l'enclos.

Il se trouvait dans un jardin, un jardin rempli de tonnelles sous lesquelles des tables et des bancs étaient dressés.

Au fond, à gauche, était la maison. A droite, un puits vaste, avec une margelle élevée...

M. Beauvais, qui suivait la direction des regards du jeune homme, dit :

— C'est le puits...

Puis, comme notre ami ne répondait pas, ne semblait pas comprendre, il ajouta :

— C'est le puits où la malheureuse a été précipitée. On affirme qu'elle vivait encore quand elle y a été jetée, bien qu'elle eût reçu deux ou trois coups de revolver et des coups de couteau.

Octave examina le puits, la margelle...

En imagination, il reconstituait la scène du meurtre.

(A suivre) JULES DE GASTYNE.